

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du LUNDI 25 JANVIER 2016**

Le conseil municipal :

- ▽ Se prononce, à l'unanimité, pour le maintien des effectifs enseignants actuels à l'école Louis Pergaud pour la rentrée scolaire 2016/2017.
- 1. Accorde, à l'unanimité, l'indemnité de conseil au taux de 100 % au titre de l'année 2015 à Monsieur le Receveur municipal.
- 2. Attribue, à l'unanimité, une subvention de 2 000 € à l'association USEP « Prévert fait du sport ».
- 3. Sollicite, à l'unanimité, l'Etat au titre de la DETR 2016 pour une subvention permettant de cofinancer les gros travaux de rénovation dans les écoles de Briey.
- 4. Valide, à l'unanimité, le dispositif valant accord pour la prise en charge par la Ville de Briey des investissements de ré-informatisation de ses écoles et le remboursement de ceux-ci par la CCPB sur titre de recette communal.
- 5. Approuve, à l'unanimité, le projet d'investissement dans le cadre de la déqualification urbaine et de la requalification paysagère de la place de Niederaussem.
- 6. Décide, à l'unanimité, la mise en œuvre de la certification NF HQE[™] en Exploitation avec Certivéa pour le nouveau groupe scolaire Louis Pergaud.
- 7. Décide, à l'unanimité (Grégoire JANNOT ne prend pas part au vote), la cession à l'euro symbolique de la partie de la parcelle cadastrée AB 399 à l'OHS 54.
- 8. Valide, à l'unanimité (Grégoire JANNOT ne prend pas part au vote), la cession du FPA Pernet à l'OHS 54.
- 9. Valide, à l'unanimité, le règlement des équipements sportifs.
- 10. Accorde, à l'unanimité, une subvention exceptionnelle d'un montant de 632 € à la section Football afin de régler l'assurance du véhicule nouvellement acquis.
- 11. Accorde, à l'unanimité, une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 200 € au Billard club de Briey.
- 12. Accorde, à l'unanimité, une subvention complémentaire de 600 € au Groupe Cycliste de Briey pour l'organisation de la Polybriotine 2015.
- 13. Accepte, à l'unanimité, l'adhésion de la commune de Entrange au SIVU Fourrière du Jolibois.

Pour extrait conforme

L'Adjoint au Maire